



Centre de traitement des matières organiques  
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière  
Comité de suivi Est

Rencontre du 7 juin 2017  
Maison du citoyen  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI EST

LE 7 JUIN 2017

18 h 00 – 19 h 30

Maison du citoyen

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

12 090 rue Notre-Dame Est

Montréal (QC) H1B 2Y9

Présenté à	Comité de suivi Est
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, <i>animatrice</i> Danny King, <i>secrétaire</i>

## Table des matières

1	Participants à la rencontre.....	1
2	Objectifs de la rencontre .....	2
3	Déroulement.....	2
4	Procès-verbal .....	2

## Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis.....	11
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Est .....	13
Annexe 3 : Revue de presse .....	25
Annexe 4 : Plan de communication de la <i>Campagne bien mangé, bien jeté</i> .....	25
Annexe 5 : Illustration et description des niveaux de service aux intersections.....	25

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 5 avril 2017.....	3
Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 5 avril 2017.....	3

## 1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

### Members présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Est du 7 juin 2017 :

Biasotto, Fabienne	Représentante d'un organisme institutionnel - Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Fayolle, Romain	Représentant administratif - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Lessard, Marc	Représentant d'un organisme de la société civile - Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)
McKenna, Francine	Représentante administrative - Ville de Montréal Est
Miousse, Richard	Représentant des industries - Groupe IEQ
Mohamed, Kamaliddine	Représentant d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Éco de la pointe aux prairies
Rouleau, Chantale	Élue - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Tsingakis, Dimitri	Représentant d'un organisme de la société civile - Ville de Montréal-Est - Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)
Zoghiami, Salah	Citoyen - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

### Autres participants :

Bourgeois, Caroline	Observatrice – Chef de cabinet – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Desmarais, Jean-Philippe	Expert – Transport, ingénieur – chef d'équipe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports – Ville de Montréal
Roberge, Maxime	Représentant du promoteur - Ville de Montréal

### Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

### Members absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Est du 7 juin 2017 :

Coutu, Robert	Élu - Ville de Montréal-Est
Deny, Coralie	Représentante d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Doucette, Marc	Citoyen - Ville de Montréal-Est

## Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

## 2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'assemblée régulière du Comité de suivi Est (« Comité ») du 7 juin 2017 avait pour but principal de présenter et d'informer les membres du Comité sur les thématiques de la circulation et la situation des 9 logements et plus.

## 3 DÉROULEMENT

La rencontre du 7 juin 2017 a eu lieu à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entre 18 h 00 et 19 h 30.

Une présentation PowerPoint (annexe 2) exposant certaines sections de l'ordre du jour a été utilisée dans le cadre de ce Comité.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Prise des présences
3. Retour sur la dernière assemblée
4. État d'avancement du projet
5. Présentation des thématiques
  - a. Circulation
  - b. Neuf logements et plus
6. Prochaines rencontres
7. Varia
8. Clôture de l'assemblée

## 4 PROCÈS-VERBAL<sup>1</sup>

### 1. Présentation de l'ordre du jour et prise des présences

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Mme Marie Beaubien fait un tour de table pour la prise des présences. M. Kamaliddine Mohamed se présente et agira à titre de représentant temporaire pour l'Éco de la pointe aux prairies.

---

<sup>1</sup> La liste des décisions adoptées par le Comité pour l'assemblée régulière du 7 juin 2017 et la liste des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1. Les diapositives présentées lors de cette assemblée sont disponibles à l'annexe 2.

## 2. Retour sur la dernière assemblée

### a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres du Comité approuvent unanimement le procès-verbal tel que reçu par courriel le 29 mai dernier.

### b. Mise à jour des règles de fonctionnement et de la liste de décisions

M. Blain revient sur la liste des décisions prises à la dernière assemblée.

**Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 5 avril 2017**

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2016

### c. État d'avancement de la liste des suivis

M. Blain revient sur la liste des suivis de la dernière assemblée.

**Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 5 avril 2017**

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Assemblée de septembre 2017
Inclure le lien Internet de l'émission <i>Découverte</i> sur les nez électroniques dans le procès-verbal	Transfert Environnement et Société	Complété
Inclure le lien Internet des études indiquant la méthodologie et les paramètres ayant servi à la modélisation dans le procès-verbal	Transfert Environnement et Société	Complété
Inclure le point « Assemblée publique de mars 2018 » à l'ordre du jour de l'assemblée régulière de septembre 2017	Ville de Montréal	Assemblée de septembre 2017

### 3. État d'avancement du projet

M. Blain expose une mise à jour des étapes réalisées ainsi que l'échéancier de réalisation du projet.

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que les appels d'offres sont seulement disponibles sur le site du Système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Les retrouve-t-on ailleurs également?	Selon les politiques de la Ville de Montréal, les appels d'offres ne sont disponibles que sur le site du SEAO.
L'expertise liée à la gestion des matières organiques est mondiale. Est-ce que les firmes étrangères y ont aussi accès?	Les firmes étrangères ont accès au SEAO. Moyennant des frais, toute personne ou entreprise peut y avoir accès.
Est-ce qu'une même entreprise peut soumissionner sur chacun des projets? Il n'y a pas de restriction à ce niveau?	Les entreprises peuvent soumissionner sur tous les projets pour lesquels ils ont l'expertise. Il n'y a pas de limitation.

M. Blain présente la revue de presse (annexe 3) et invite les membres à visionner les trois publicités de la *Campagne bien manger, bien jeter*.

Questions/commentaires	Réponses
Depuis quand ces publicités sont-elles en ondes?	Depuis quelques semaines. Le plan de communication de la <i>Campagne bien manger, bien jeter</i> sera inséré dans le procès-verbal (annexe 4).
Est-ce que la Ville tient un bilan du taux de participation aux collectes de matières organiques?	La Ville de Montréal tient un bilan chaque année. Environ 80% des 8 logements et moins ont reçu un bac pour les résidus alimentaires. Ce bilan pourra vous être envoyé.  Il est important de mentionner que le taux de participation est en progression constante depuis les dernières années.

### 4. Présentations thématiques

M. Blain expose les thématiques qui seront présentées lors de cette rencontre : la circulation et les neuf logements et plus.

## a. Circulation<sup>2</sup>

M. Blain présente M. Jean-Philippe Desmarais, ingénieur – chef d’équipe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal. Cet expert sera en mesure de présenter et de répondre aux questions techniques associées à cette thématique.

Questions/commentaires	Réponses
Considérez-vous l’impact sur la circulation en tenant compte de l’évolution de l’environnement autour des sites ?	L’information disponible est regroupée et intégrée afin de présenter un portrait des conditions futures. Par ailleurs, au moment de la réalisation d’une étude, nous ne pouvons pas intégrer des éléments qui ne sont pas officiellement planifiés susceptibles d’avoir un impact sur le milieu environnant.
Quand on parle de 30 véhicules à l’heure de pointe, est-il question d’automobiles, de camions semi-remorques ou d’autres types de camions?	Sur les 30 véhicules, 10 sont des véhicules d’employés et 20 représentent des camions, dont des semi-remorques. Il est important de noter que le nombre de véhicules a été majoré afin d’avoir une mesure très conservatrice. Dans la réalité, il ne devrait pas y avoir autant de véhicules en circulation aux heures de pointe.
Quels types de camions se rendront au centre de compostage?	Principalement, les résidus de biométhanisation, soit le digestat, seront transportés en semi-remorques, et une certaine quantité de matières proviendront de la collecte des résidus verts dans des camions compacteurs comme ceux qui font la collecte dans les rues.
À quoi ressemblent les camions qui collectent les résidus verts?	Ce sont des camions de collecte de différents types (similaires à ceux qu’on retrouve actuellement) de camions compacteur soit à chargement latéral ou chargement arrière. À mesure que s’implante la collecte, de nouveaux camions dédiés à la collecte de matières organiques pourraient remplacer les camions actuels. Ces camions spécialisés sont mieux adaptés au poids des matières, compactent la matière différemment et sont plus étanche.
Je réside dans Mercier-Est et je n’ai jamais vu personne mettre de résidus verts sur le bord de la rue, ni de	La collecte des résidus verts <sup>3</sup> est présentement en place sur l’ensemble du territoire et celle-ci

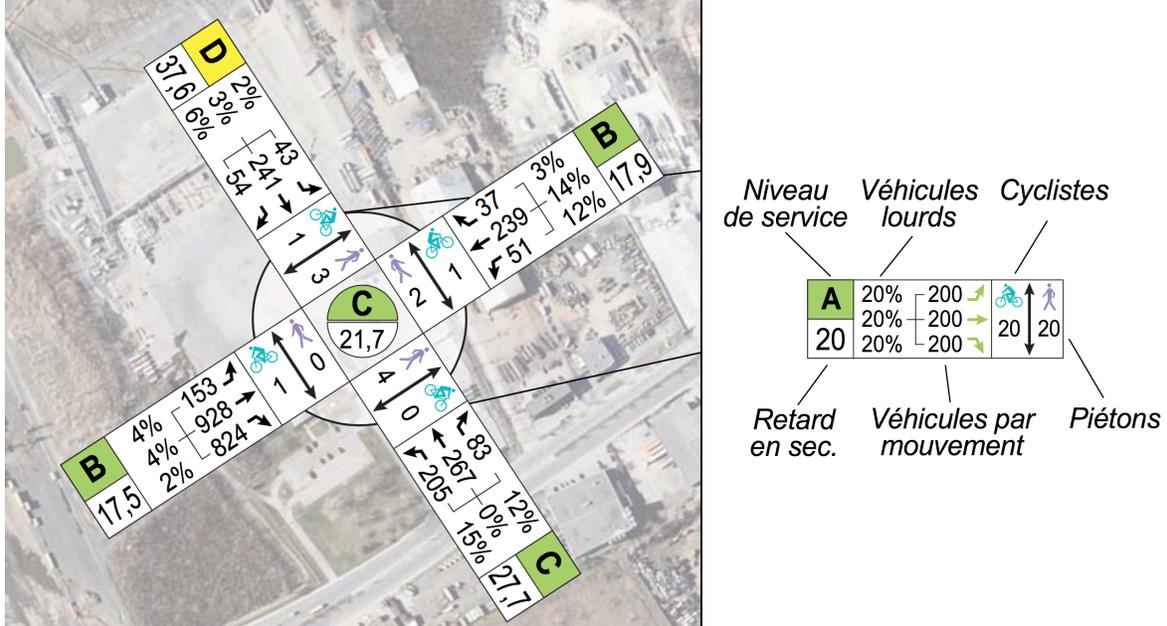
<sup>2</sup> La section sur la thématique de la circulation peut être consultée à l’annexe 2 (diapositives 15 à 33).

L’étude d’impact sur les déplacements pour le Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (compostage) peut être consultée à l’adresse Internet suivante :

<http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P74/3h.pdf>

L’étude d’impact sur les déplacements pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est (biométhanisation et tri mécanique) peut être consultée à l’adresse Internet suivante :

<http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P54/3c1.pdf>

Questions/commentaires	Réponses
<p>camion passer pour les collecter. De plus, j'ai déjà tenté l'expérience en mettant un sac qui n'a jamais été récupéré.</p>	<p>est hebdomadaire entre 8 heures et 18 heures. Pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l'horaire de collecte est le suivant :</p> <p>Les mercredis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 26 avril au 21 juin</li> <li>• du 6 septembre au 15 novembre<sup>4</sup></li> </ul> <p>La collecte de branches est réalisée à la demande des citoyens qui peuvent appeler au 311 pour signaler que des branches sont à ramasser.</p> <p>La collecte des résidus alimentaires est en cours de mise en place.</p>
<p>À quoi correspond la croix avec les couleurs sur la carte (diapositive 22)?</p>	<p>La croix illustre les niveaux de service à un carrefour donné. Chaque embranchement de la croix correspond à une approche de ce carrefour. Les deux figures dans les cases suivantes expliquent à quoi réfère les indications dans chacun des embranchements. (L'illustration et la description des différents niveaux de service peuvent être consultées à l'annexe 5)</p>
	
<p>Est-ce que les chiffres représentent la situation actuelle ou projetée?</p>	<p>Les chiffres représentent les conditions projetées.</p>
<p>Pouvez-vous nous expliquer la différence entre les lettres?</p>	<p>Les lettres correspondent au niveau de service, dans ce cas-ci, le niveau de service projeté (L'illustration et la description des différents</p>

<sup>3</sup> Les résidus verts sont des résidus organiques qui proviennent des espaces extérieurs, notamment des cours et des parterres. <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/1672>

<sup>4</sup> Information complémentaire à ce qui a été dit.

Questions/commentaires	Réponses
	niveaux de service peuvent être consultées à l'annexe 5).
Si nous comprenons bien, les conditions projetées ne sont pas assez importantes pour changer le niveau de service des carrefours?	En effet, l'ajout des camions liés aux opérations des centres de traitement des matières organiques n'aura pas d'impact significatif sur les niveaux de congestion.
Y aura-t-il une signalisation (arrêts ou feux de circulation) à l'entrée du centre de biométhanisation sur Broadway?	Non, à l'exception d'un arrêt obligatoire pour sortir du site. Le nombre de camions prévu n'est pas assez important pour ajouter une signalisation au niveau des rues.
Le trafic sur Broadway est déjà élevé. L'ajout de camions pourrait ajouter à la congestion, surtout parce que les camions en tournant vers le sud sur Broadway pourrait entraver la circulation allant vers le nord. Serait-il possible que les camions soient obligés de prendre un sens afin de ne pas créer ce type d'entrave?	La circulation sera distribuée de façon presque équivalente au nord et au sud selon la destination. De plus, l'accès au site a été mis le plus au nord possible de Broadway afin d'éviter de congestionner l'accès de la rue via la voie de service.
Pourquoi avoir changé l'accès du site en utilisant Broadway plutôt que la voie de service de l'autoroute 40?	Des démarches ont été faites avec le ministère des Transport (MTQ) afin de créer un accès via la voie de service. La réalisation d'un tel accès est beaucoup plus complexe et la Ville aurait été dans l'obligation de demander une dérogation. De plus, cet accès aurait été réalisé très près d'une entrée d'autoroute, ce qui aurait causé des problèmes d'approbation par le MTQ.
Vous mentionnez qu'il y aura environ 40 camions par jour. Est-ce que ça veut dire que dans l'arrondissement, un camion va se vider une seule fois par jour? 40 camions suffiront pour collecter l'ensemble de la matière organique?	Chaque camion se videra en moyenne une seule fois. Il faut mettre en contexte <i>40 camions par jour</i> . Ces camions collecteront les résidus alimentaires de l'ensemble de la Ville sur une période d'une semaine. C'est donc l'équivalent d'environ 200 camions au total réparti sur cinq jours.
Vous avez mentionné que la plupart des matières viendront de l'Ouest. Sur la diapositive (26), il est mentionné que 50% des camions viendront de l'Est?	Les camions ne viendront pas de l'Est, mais emprunteront l'autoroute 40 Est. Ils viendront donc de l'Ouest par rapport au centre.
Quelles sont les possibilités d'apporter des rectifications au niveau des trajets préférentiels et des itinéraires? Les études publiées en 2011 ne prennent pas en considération les nouveaux quartiers qui se sont développés dans la zone, au nord de Henri-Bourassa. Il y a de plus en plus de congestion notamment sur Marien.	Les hypothèses utilisées dans les études sont très conservatrices. L'une des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal était la mise en place d'un routage précis et un suivi serré de celui-ci. Il est à noter également que les camions circuleront très peu à l'heure de pointe. M. Blain donne l'exemple de ses anciens bureaux de travail au Complexe environnemental Saint-Michel où il voyait les camions circuler principalement entre les heures de pointes. C'est une pratique répandue dans le monde du camionnage d'éviter la circulation lors des heures de pointe. Ceci permet de réduire considérablement les coûts d'opération.

Questions/commentaires	Réponses
<p>Il y a eu des modifications au niveau de l'avenue Marien qui ont permis un allègement de la circulation.</p> <p>Une des problématiques reliées aux intersections survient lorsque les camions tournent. Il arrive qu'en s'engageant pour tourner, une partie du camion bloque la circulation parce qu'il ne peut plus avancer.</p> <p>De plus, à cet endroit, il y a une combinaison de facteurs qui rendent problématique la circulation, dont l'heure de pointe, la voie ferrée (le passage du train) et la configuration. Parfois, l'un de ces facteurs exacerbe les autres.</p> <p>Ils ont ajouté une voie et ont changé la programmation des feux de circulation. La géométrie de l'intersection a été changée complètement.</p> <p>Peut-on s'attendre à ce que l'ajout des camions vienne saper les gains réalisés?</p>	<p>Il a été mentionné par Éric, que la situation sera regardé afin de déterminer si une étude de circulation complémentaire est requise.</p>
<p>Sur la diapositive 32 quelle distinction faites-vous entre les termes minimales et négligeables?</p>	<p>Ce sont des synonymes.</p>
<p>A-t-on évalué l'impact sur la circulation en dehors de la zone d'étude? Dans Mercier-Est par exemple? Les études ne tiennent pas compte des impacts potentiels sur Notre-Dame et Sherbrooke et sur l'ensemble du réseau environnant. Nous sommes préoccupés. Les heures de pointe se prolongent de plus en plus.</p>	<p>De façon globale, la quantité de matières résiduelles générées par les citoyens est en baisse constante. Il faut également considérer que les matières résiduelles sont déjà collectées par la Ville de Montréal par des camions. En grande partie, ces camions circulent déjà sur le territoire de Montréal.</p>
<p>Des projets sont en développement, par exemple la Cité de la logistique. Pris un par un, chacun des projets ne génère pas nécessairement beaucoup de circulation. Par contre, globalement, il y en a plus.</p> <p>Il y a une réglementation qui interdit le camionnage de nuit. Pourtant, dès cinq heures du matin, des camions circulent déjà. Des plaintes sont régulièrement formulées aux postes de police, mais ces derniers répondent qu'ils n'ont pas le temps ou ont d'autres urgences.</p>	<p>Les études nous indiquent que l'impact sur la circulation n'est pas majeur et qu'il sera plutôt localisé à proximité des centres.</p> <p>Comme mentionné précédemment, la quantité de camions supplémentaires sera négligeable étant donné que les camions de collectes circulent déjà.</p>
<p>En comptant 40 camions sur cinq jours par semaine, nous arrivons à 200 camions. C'est assez pour collecter l'ensemble de la Ville de Montréal qui ira au centre de biométhanisation de l'Est?</p>	<p>Le centre de biométhanisation de l'Est ne recevra que les matières générées dans l'est. De plus, la capacité maximale du centre est de 60 000 tonnes. Il y a donc une limite au nombre de camion qui circuleront due à la capacité d'opération des centres.</p>
<p>La planification du second centre de biométhanisation sera faite lorsque le premier sera à pleine capacité ou avant?</p>	<p>Des résidus alimentaires sont présentement collectés dans plusieurs secteurs de Montréal. Lorsque le centre de biométhanisation de l'Est ouvrira, une quantité déjà importante de ces résidus y seront acheminés. L'atteinte maximale de la capacité d'opération du centre de biométhanisation de l'Est devrait donc être plus rapide que ce qui avait été prévu au départ. La planification du second centre de</p>

Questions/commentaires	Réponses
	biométhanisation pourrait donc être devancée.
Au début, les deux centres étaient planifiés en même temps.	Les centres de biométhanisation sont des centres dispendieux et leur implantation nécessitait une subvention gouvernementale qui ne pouvait s'étirer dans le temps. Ce qui n'est plus le cas.
Pourquoi n'envisage-t-on pas dans les appels d'offres une motorisation des camions au gaz naturel? Ce type de camion existe déjà.	Certains arrondissements en possèdent déjà dont Pointe-aux-Trembles. Une loi encadre la production des appels d'offres et certains types de critères ne peuvent pas être imposés.
Le camion au gaz naturel de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est-il moins bruyant ?	Il semblerait qu'il soit moins bruyant sauf en ce qui touche la compaction des matières.

## b. Neuf logements et plus

M. Blain présente la thématique reliée aux neuf logements et plus.

Questions/commentaires	Réponses
Pour quelles raisons les neuf logements et plus semblent plus problématiques?	Il y a des contraintes liées aux neuf logements et plus. Par exemple, la collecte sélective (3 voies) permet la production d'un compost de qualité. La troisième voie n'est pas toujours facile à implanter chez les neuf logements et plus en raison des espaces souvent restreints pour l'installation d'un troisième type conteneur.
Est-ce qu'un citoyen résidant dans un neuf logements et plus pourraient demander un bac pour récupérer ses résidus alimentaires?	Ce résidant ne serait pas desservi à moins qu'il soit entouré de résidences de type huit logements et moins et qu'il habite sur une rue ou un camion de collecte passe.
À Montréal, il y a 250 000 portes qui sont desservies seulement par une seule collecte des déchets?	La collecte à deux voies est implantée partout sur le territoire de l'île. Les chiffres donnés à la diapositive 36 faisaient référence au nombre de portes non desservies par la collecte des résidus alimentaires.
Toute la population récupère à Montréal?	Oui. Les matières recyclables sont, soit collectées par la Ville, soit collectées par des entreprises privées.
Actuellement, où vont les résidus alimentaires?	Les résidus verts et alimentaires sont envoyés au site de Mironor à Lachute tandis que les résidus alimentaires de l'Est sont envoyés au site de EBI à Saint-Thomas.

## 5. Varia

Aucun sujet de discussion n'a été soulevé en varia.

## 6. Prochaines rencontres

M. Blain mentionne que la prochaine assemblée régulière du Comité Est aura lieu le 13 septembre 2017 et les thématiques abordées seront le bruit, la chaire de recherche et l'assemblée annuelle de 2018.

Questions/commentaires	Réponses
Serait-il possible d'avoir des informations sur le prochain Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville (PGMR)?	Il y aura un processus obligatoire de consultation au courant de la prochaine année sur le PGMR. Il fallait attendre que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) réalise son PMGMR avant que la Ville se penche sur le sien. Celui de la CMM vient d'être adopté. Nous pourrions aborder le sujet dans le courant de l'année prochaine.
Quand pensez-vous que l'entrepreneur viendra siéger au Comité ?	Selon l'échéancier des appels d'offres, il serait possible qu'il soit présent au début de l'été prochain.

## 7. Clôture de l'assemblée

La clôture de l'assemblée est réalisée à 19 h 30.

# **Annexe 1 :**

## **Liste des décisions et des suivis**

**Centre de traitement des matières organiques (CTMO)**  
**Assemblée régulière du Comité de suivi Est du 5 avril 2017**

**Liste des décisions**

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Lorsqu'un membre du Comité de suivi posera une question de compréhension via courriel, la question ainsi que sa réponse seront envoyées à l'ensemble des membres afin de faire circuler l'information.
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2016

**Liste des Suivis**

Suivis	Responsable	Échéancier
Intégrer le plan de communication publicitaire de la <i>Campagne bien manger, bien jeter</i> au procès-verbal et les liens Internet	Ville de Montréal	Juillet 2017
Transmettre le rapport sur les taux de participation aux collectes de matières organiques.	Ville de Montréal	Avant la prochaine assemblée régulière
Faire l'envoi du courriel de Mme Linda Desrosiers à tous les membres	Transfert Environnement et Société	Juin 2017

**Liste des sujets potentiels à traiter en comité**

Sujets
Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal (une consultation publique aura lieu au courant de 2018)

# **Annexe 2 :**

## **Présentation réalisée au**

### **Comité de suivi Est**

Service de l'environnement

Réduire pour mieux grandir

Centres de traitement des matières organiques

**Comité de suivi Est n° 4**

Maison du citoyen  
(Arrondissement de RDP-PAT)

7 juin 2017

Montréal

Service de l'environnement

# Section 1

## Présentation de l'assemblée régulière

Montréal

1

### Ordre du jour

- 1 – Présentation de l'ordre du jour
- 2 – Prise de présence
- 3 – Retour sur la dernière assemblée
- 4 – État d'avancement du projet
- 5 – Présentations thématiques
  - *Circulation*
  - *Situation des 9+ logements*
- 6 - Varia
- 7 - Prochaine rencontre
- 8 - Clôture

Montréal

2

Service de l'environnement

# Section 2

## Tour de table

Montréal

3

## Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marc Doucette		Citoyen - Montréal-Est
Salah Zoghلامي		Citoyen - RDP-PAT
Robert Coutu	Ville de Montréal-Est	Élu - Montréal-Est
Chantal Rouleau	Ville de Montréal	Élue - RDP-PAT
Francine McKenna	Ville de Montréal-Est	Représentante administrative - Montréal-Est
Romain Fayolle	Ville de Montréal	Représentant administratif - RDP-PAT
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Coralie Deny	Conseil régional de l'environnement de Montréal	Représentante d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Fabienne Biasotto	Centre d'études des procédés chimiques du Québec	Représentante d'un organisme institutionnel
Dimitri Tsingakis	Association industrielle de l'Est de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile - Montréal-Est
Marie Spohner	Éco de la pointe des prairies	Représentante d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles
Marc Lessard	Collectif en environnement Mercier-Est	Représentant d'un organisme de la société civile - Mercier-Est
Richard Miousse	Groupe IEQ	Représentant des industries

### Animation Médiation

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marie Beaubien	Transfert Environnement et société	Animation et médiation
Danny King	Transfert Environnement et société	Secrétariat

4



## Section 3

### Retour sur la dernière assemblée



## Adoption du Procès-verbal du comité de suivi Est n°3

## Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal CS-E du 12 octobre 2016



## Liste des suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Sera présenté à une assemblée thématique ultérieure
Inclure le lien Internet de l'émission <i>Découverte</i> sur les nez électroniques dans le procès-verbal	Transfert Environnement et Société	Avril 2017
Inclure le lien Internet des études indiquant la méthodologie et les paramètres ayant servi à la modélisation dans le procès-verbal	Transfert Environnement et Société	Avril 2017
Inclure le point « Assemblée publique de mars 2018 » à l'ordre du jour de l'assemblée régulière de septembre 2017	Ville de Montréal	Septembre 2017

## Étapes réalisées

- Comités de suivi 3 – avril 2017
- Lancement de l'appel d'offres RDP-PAT

# Section 4

## Etat d'avancement du projet

## Echéancier

- Comités de suivi 4 – 2017 (Q2)
- Lancement des appels d'offres
  - Compostage -RDP-PAT 29 Mai 2017
  - Biométhanisation -Mtl-Est Juin 2017
  - Compostage -St-Laurent Juillet 2017
  - CPP -Début automne 2017
- Fin des appels d'offres - Q3 2017 et Q1 2018
- Conception et construction – 2018-2020
- Mise en opération – 2020
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024

## Revue de presse

- Campagne bien manger, bien jeter

Le monde des affaires : <https://www.youtube.com/watch?v=-s3KOieN5MM>

Au bout du chemin : <https://www.youtube.com/watch?v=d1dS2jgVTpg>

Ce qu'il reste de nous... : <https://www.youtube.com/watch?v=wj0wydmeMQ>

- Journal Metro – Stratégie compostage
- Journal Metro – Contribution pour fins de parcs à Montréal-Est
- Communiqué lancement des appels d'offres
- Avenir de l'Est – Une autre étape de franchise vers le CTMO RDP-PAT



## Section 5

### Présentations thématiques



## Thématiques de la rencontre

### Circulation :

- Études
- Recommandations de l'OCPM

### Neuf logements et plus :

- Aperçu de la situation



## Circulation

- Contexte
- Études réalisées
  - RDP-PAT
  - Montréal-Est

- Nombre de déplacements
- Niveau de service



## Méthodologie des études

- Caractérisation du réseau et de la circulation actuelle
- Comptages
- Génération des déplacements
- Distribution / affectation des déplacements
- Résultats : Niveaux de service
- Conclusions-recommandations

## Déplacements générés typiquement par :

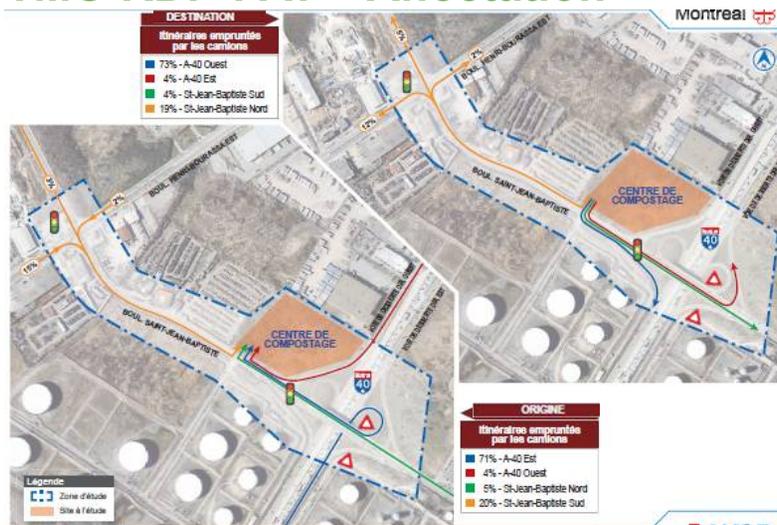
### Transport matières :

- Camions de collecte
- Matières sortantes
- Transbordement

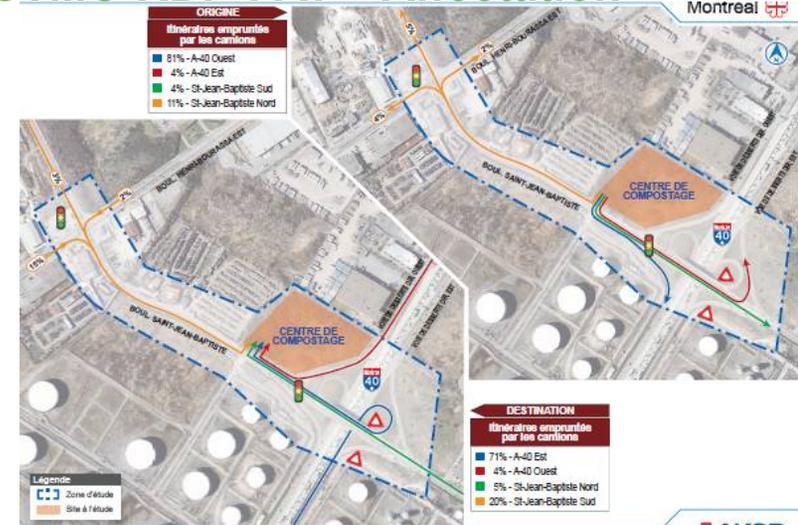
### Employés :

- Entrée / sortie

## CTMO RDP-PAT – Affectation



## CTMO RDP-PAT – Affectation



## RDP – PAT - Accès



## Déplacements générés RDP-PAT

### Nombre de véhicules/jour:

- Camions de collecte Résidus alimentaires- résidus verts, Compost, Agent Structurant
  - environ 23 camions (44 en novembre)
- Transbordement
  - 8 semi-remorques mai à novembre
- Digestat
  - 4 camions
- Employés
  - Environ 10 voitures

### Heures de pointe:

Environ 30 véhicules/heure

## RDP-PAT – Conditions futures

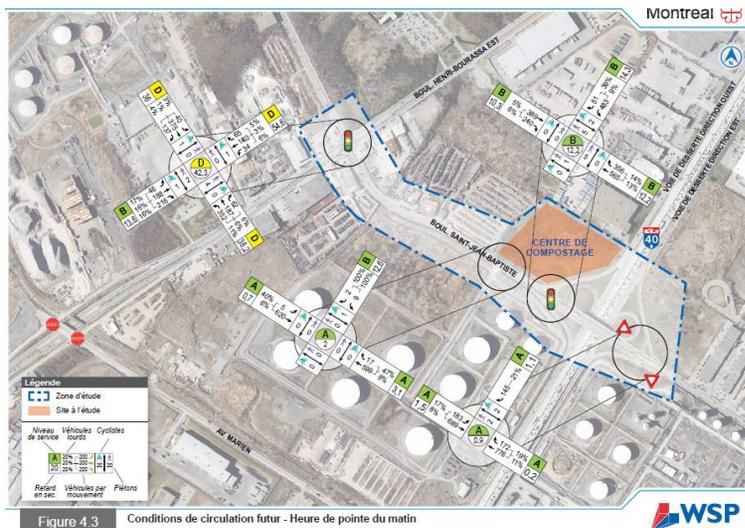


Figure 4.3 Conditions de circulation futur - Heure de pointe du matin

## RDP-PAT – Conditions futures

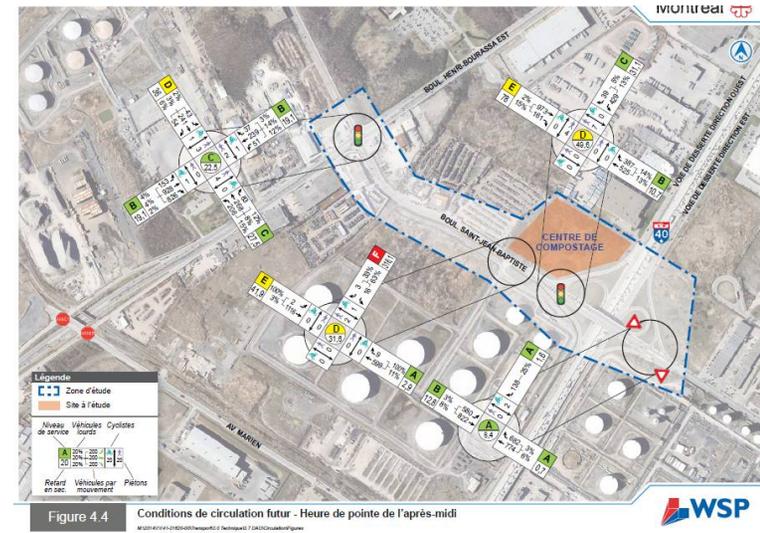


Figure 4.4 Conditions de circulation futur - Heure de pointe de l'après-midi



## CTMO Montréal-Est

(Centre Pilote de Prétraitement et de Biométhanisation)

### Déplacements générés:

#### Nombre de véhicules/jour:

- Camions de collecte RA + Ordures ménagères
  - environ 40 camions collecte
- Transport rejets et recyclables
  - 11 camions
- Digestat
  - 4 camions
- Employés
  - Environ 20 voitures

#### Heures de pointe:

- Environ 30 véhicules/heure

## CTMO Montréal-Est – Conditions de circulation



## CTMO Montréal-Est

### Augmentation débit :

En pointe, 30 véhicules par heure

Augmentation du nombre de véhicules inférieure à 5% dans le secteur

## Recommandations OCPM

### Impact du transport :

- Mise en place d'un routage précis et suivi serré de celui-ci (consultation Est)

## Constat sur les études

### Impacts sur la circulation RDP-PAT :

- Minimales

### Impacts sur la circulation Mtl-Est :

- Négligeables

# QUESTIONS ?

## Situation pour les 9 et + logements

### 9 logements et + :

- 1/3 des unités d'habitation, soit environ 300 000
- Typiquement desservis par le privé



## Recommandations OCPM

### 9 logements et + :

- Que l'agglomération produise une analyse de la collecte et du traitement des matières organiques produites par les immeubles de neuf logements et plus, de même qu'une planification de la répartition des rôles et responsabilités entre les divers agents impliqués, aussi bien publics et privés.

## Situation pour les 9 et + logements

- Desserte actuelle
  - Environ 1% des 9 et +
  - Immeubles situés sur des routes constituées principalement de 8 et moins. (Maximum de 10% des portes de 8 et – qui représente environ 600 000 portes )
- Activités en cours
  - Coopératives d'habitation 80 et 180 logements planification
  - Plateau Mont-Royal, 9 à 15 logements desservis depuis février
  - Rosemont-La Petite-Patrie, plusieurs multilogements allant jusqu'à 50 portes
- Objectif de 50 000 portes d'ici 2019 – sur un total de 300 000
- Sujet abordé dans le PDGMR qui sera adopté en 2018
  - Fourniture des outils de collecte
  - Responsabilités



## QUESTIONS ?



## Section 6

Varia



## Section 7

Prochaine rencontre



## Prochaines rencontres

- Sept 2017
  - 13 septembre comité Est
  - 20 septembre comité Ouest
  - Thème : *Bruit, chaire de recherche et assemblées 2018*



# Section 8

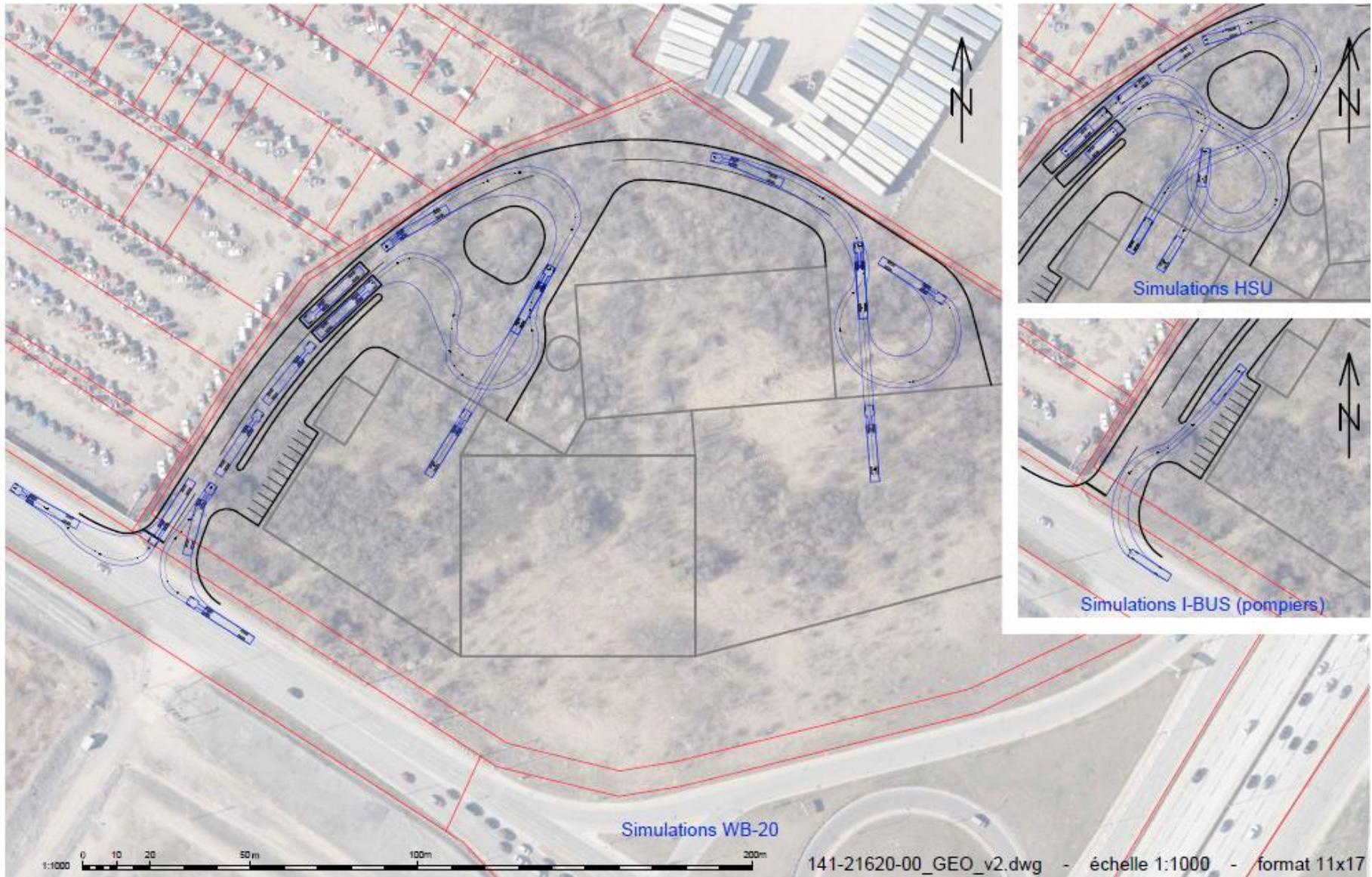
## Clôture de la rencontre







# RDP – PAT - Accès



# RDP-PAT – Conditions futures

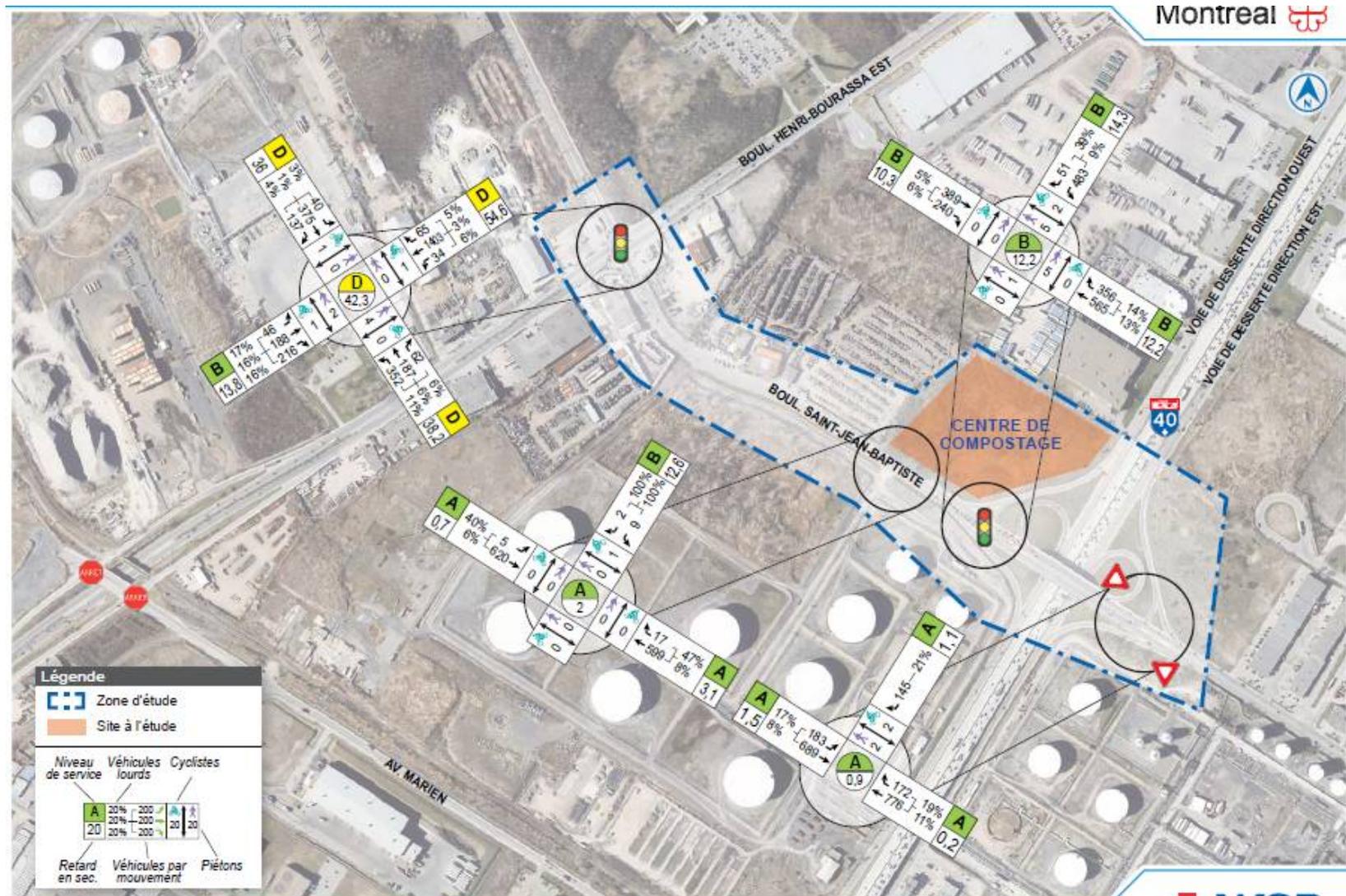


Figure 4.3

Conditions de circulation futur - Heure de pointe du matin

M/2014/114-2150-001Transport3.0 Technique3.0 DAC/Circulation/Figures

# RDP-PAT – Conditions futures

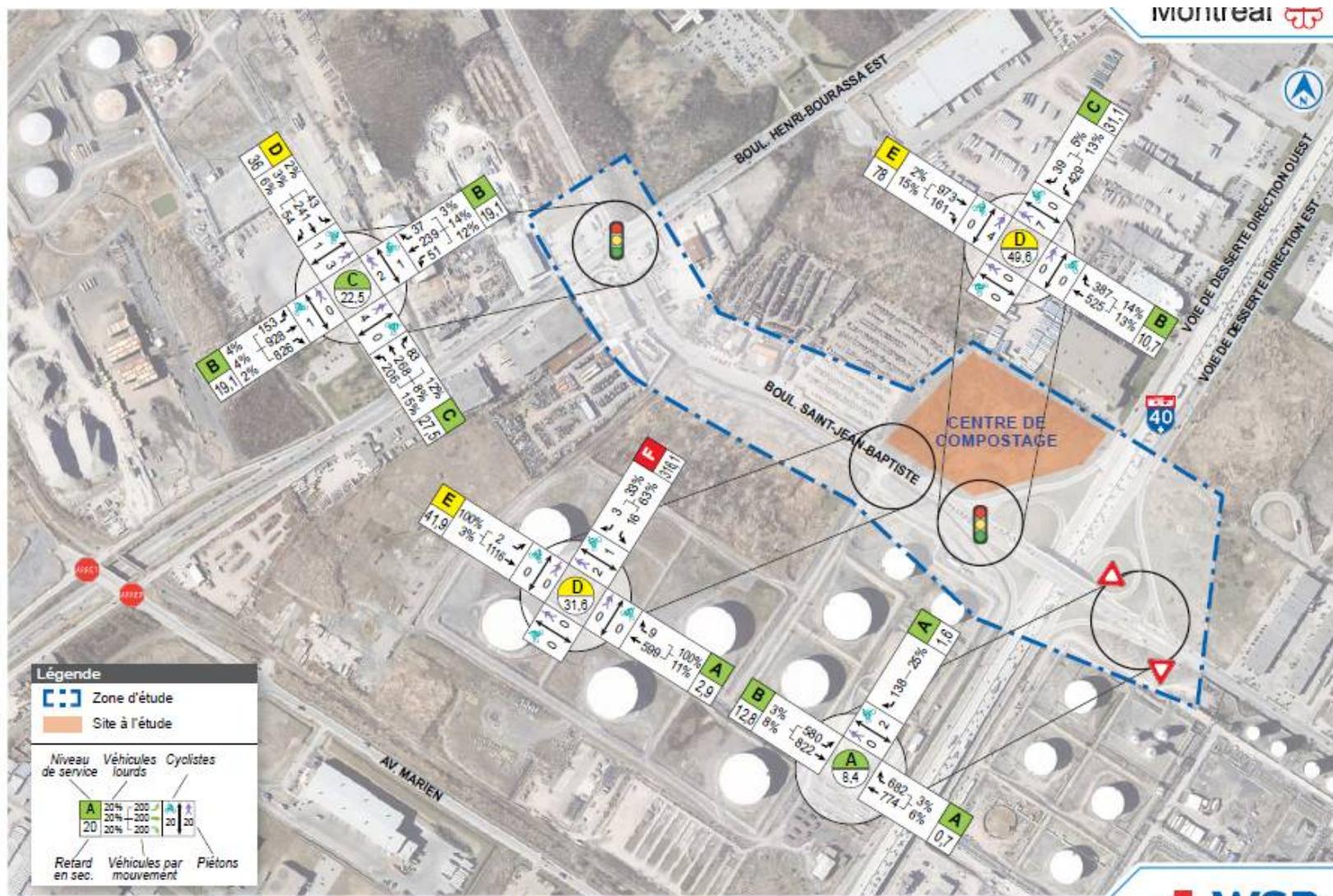


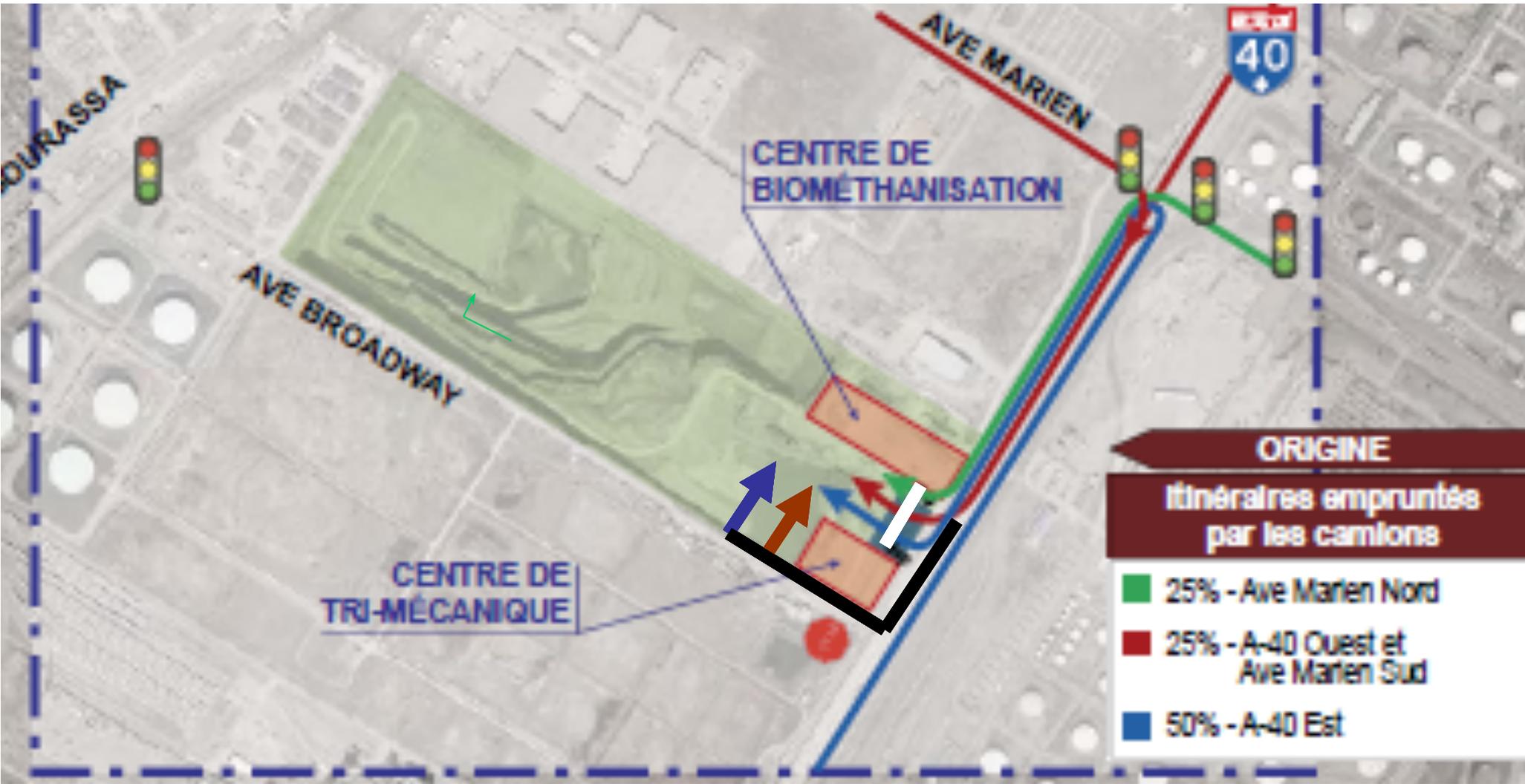
Figure 4.4

Conditions de circulation futur - Heure de pointe de l'après-midi

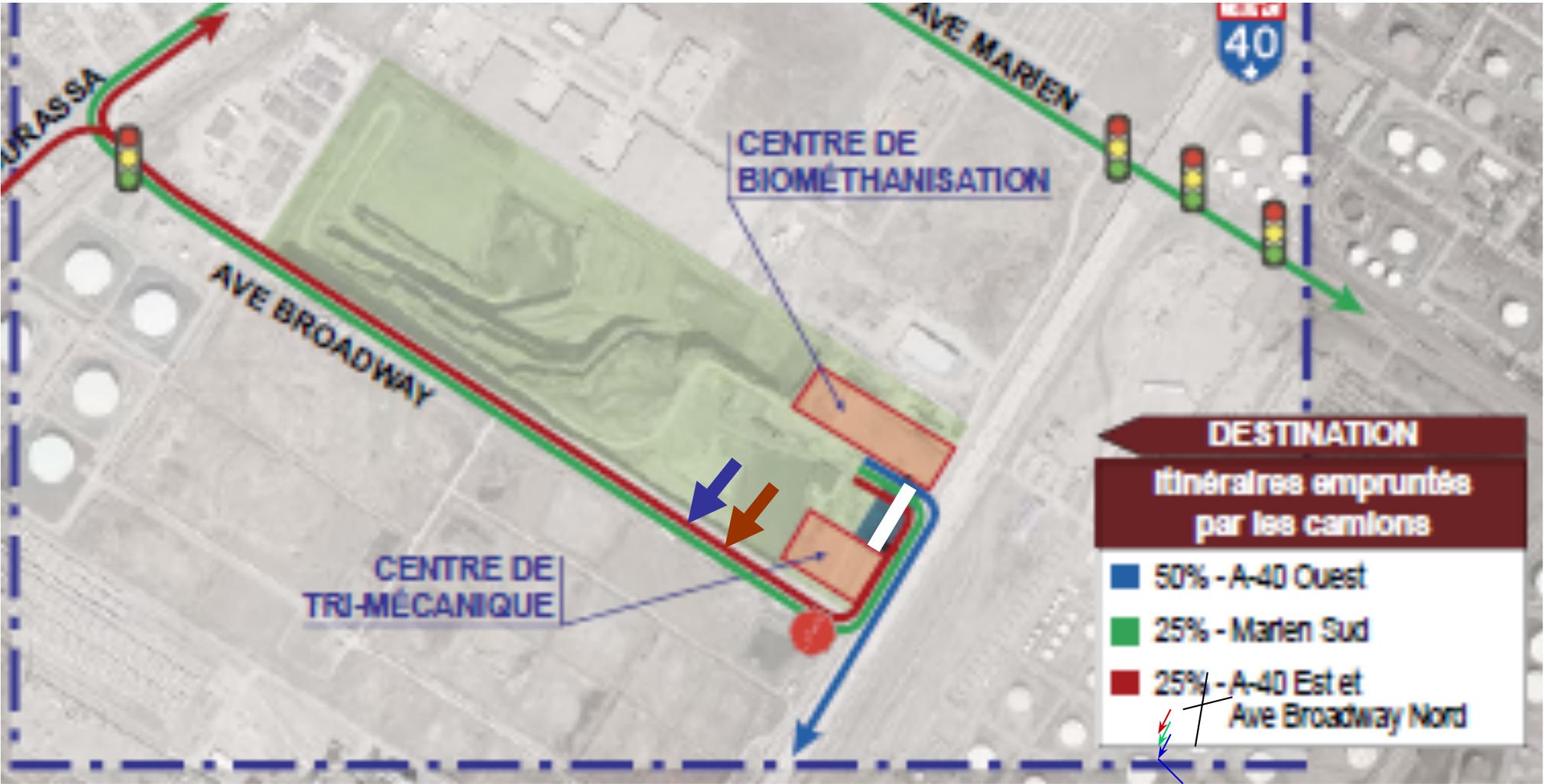
M12014/1141-21820-00/Transport/3.0 Techniques/3.7 DAD/Circulation/Figure



# CTMO Montréal-Est Affectation



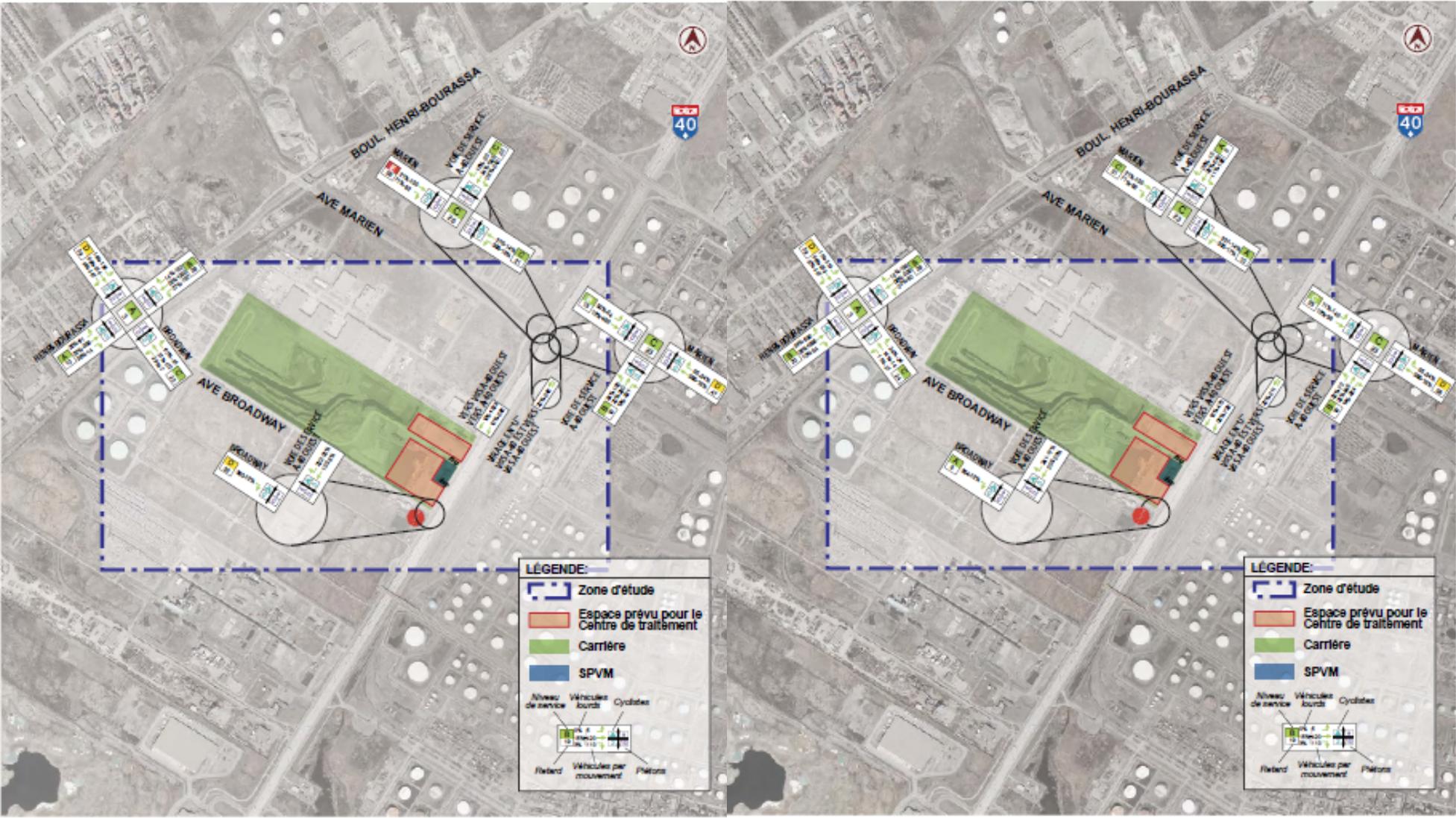
# CTMO Montréal-Est Distribution



DES DÉPLACEMENTS



# CTMO Montréal-Est – Conditions de circulation



# **Annexe 3 :**

## **Revue de presse**

**nières  
histoire**  
dienne SimWave  
r le monde des  
nt des voyages  
d de sa cabine  
page 21

**Carrières**

## LES ROBOTS VEULENT VOTRE TRAVAIL

Le développement de l'intelligence artificielle menace des emplois dans de nombreux domaines. **Cahier spécial 8 pages**

**Monde**

## LA BARBARIE MONTE D'UN CRAN EN SYRIE

Une attaque à l'arme chimique aurait fait 58 victimes. Il s'agit d'un des pires assauts du genre depuis le début de la guerre. **page 10**

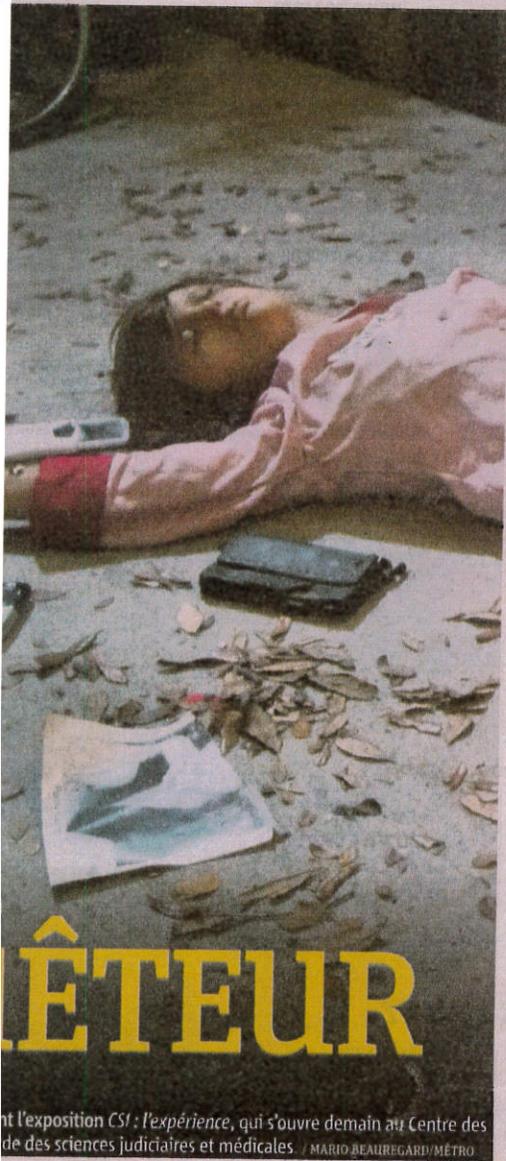


GRAND MONTRÉAL

Twitter Facebook Instagram YouTube

## TERRE-NEUVE EN 10 ESCALES SAISSANTES

Un parcours aux portes de l'Atlantique, de la pittoresque St. John's au site historique de L'Anse aux Meadows. **pages 24-25**



# Des incertitudes dans le dossier du compostage

**Gestion.** La Ville avance dans la distribution des bacs bruns de collecte des déchets de table, mais les autres éléments de la stratégie de compostage tardent à se mettre en place.



**MATHIAS MARCHAL**  
mathias.marchal@journalmetro.com

À ce jour, la Ville a distribué des bacs bruns dans 64 % des édifices de moins de neuf logements.

En conférence de presse hier, le maire Denis Coderre a souligné que la collecte des matières organiques (table et jardin) est passée de 18 000 à 29 000 tonnes en 2016. «Nos études indiquent que 86 % des Montréalais sont favorables à la collecte des résidus alimentaires. Quand on se rend compte de ce qu'on jette, ça nous responsabilise dans

notre consommation», a ajouté le maire. Ce dernier a refusé de répondre à d'autres questions que celles sur le compostage.

Du côté de Projet Montréal, Sylvain Ouellet souligne que le reste de la stratégie de la Ville reste dans les limbes. «Il n'y a aucune stratégie pour le secteur commercial et les immeubles de neuf logements et plus, qui représentent le quart des logements à Montréal. Quant aux sites de compostage et de biométhanisation, on a pris plusieurs années de retard», a-t-il déclaré à *Métro*.

La stratégie de la Ville prévoit l'aménagement de quatre sites, mais aucun contrat de construction n'a encore été octroyé. Pour le site de la deuxième usine de biométhanisation, dont la construction doit débuter après 2020 à LaSalle, la Ville peine à s'entendre avec le propriétaire du terrain. Pourtant, l'échéance de 2020, année où les municipalités du Québec devront cesser l'enfouissement des déchets, approche.

Sachant qu'il faut prévoir

**Ménages**

## 344 000

À ce jour, près de 344 000 ménages ont reçu leur bac brun. Sept arrondissements ont déjà terminé la distribution dans 100 % des édifices de moins de neuf logements.

un an et demi de travaux, l'année 2017 sera cruciale. «Nous sommes autour de 14 % de récupération de matières organiques, alors qu'il était prévu d'atteindre 60 % en... 2015», a résumé Coralie Deny, directrice du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

La Ville a aussi annoncé hier une campagne de communication en collaboration avec le chef Martin Picard pour inciter la population à trier ses déchets. «C'est certain que ça demande un effort de la part des citoyens, mais c'est une habitude facile à prendre», a déclaré M. Picard, qui rappelle que 25 % de notre sac-poubelle contient des matières compostables pouvant servir d'engrais.

es Soleil Manor Plaza • 505, rue Sherbrooke Est, Montréal • 514 508-0708

Appartement  
2<sup>1/2</sup> à partir de:  
**1395\$\***  
incluant  
2 repas/jour

Portes  
Ouvertes  
Visites  
tous les jours  
de 9h à 17h  
même les fins de semaine!

- Aussi inclus :**
- Loisirs, activités et commodités
  - Entretien ménageur 2x/mois
  - Service de literie 1x/semaine
  - Électroménagers de base
  - Ameublement de base
  - Câble, électricité, chauffage
  - Sécurité 24h/24
  - Réceptionniste et personnel de soins à votre service 24h/24
  - Grand rangement et bien plus!
- \*Soins et services offerts à la carte, en option.

\*Projection du coût réel pour le client de 70 ans et plus, bénéficiant du crédit d'impôt maximal pour le maintien à domicile. Prix, à partir des, selon disponibilité et sujet à changement sans préavis. 09/01/2017

## Matières. La Ville paiera 1,5 M\$ pour subdiviser un terrain qui lui appartient



RALPH-BONET SANON  
ralph.bonet.sanon@montreal.ca

### Interrogation

«Pourquoi avoir fait une opération cadastrale alors que le terrain nous appartient?»

Sylvain Ouellet, conseiller de Projet Montréal

L'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal met en question la subdivision, au coût de près de 1,5 M\$, du terrain qui doit accueillir des installations de traitement des matières organiques à Montréal-Est.

Montréal doit scinder un terrain voué à son centre de biométhanisation et à son centre pilote de prétraitement dans Montréal-Est. Pour obtenir le permis de lotissement nécessaire, le conseil municipal de Montréal a autorisé, lundi, un paiement de près de 1,47 M\$ à Montréal-Est, soit 10 % de la valeur du terrain. Il s'agit d'une contribution exigée par la réglementation de Montréal-Est.

Dans un document, l'administration montréalaise explique que la subdivision est requise afin d'appliquer le règlement municipal qui autorise la construction des deux installations. Ce règlement, adopté en 2012, prévoyait une construc-

tion sur deux emplacements.

Selon une lettre qu'a envoyée Denis Coderre au maire de Montréal-Est, Robert Coutu, Montréal aurait pu contester le paiement. «Nous faisons le choix de ne pas engager de contestation», peut-on lire dans la missive datée du 6 janvier.

Pour le maire de Montréal-Est, la contribution financière liée à la subdivision est un bon début, mais il faudra plus. «La venue des deux centres va entraîner le passage de plein de camions, la poussière, les odeurs, etc. Il faudra négocier d'autres formes de compensation à plus long terme», a estimé M. Coutu.

Le dossier doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal, demain.



**Gestion des matières résiduelles**  
**Quatre nouveaux centres de traitement verront le jour en 2020**

**Montréal le 26 mai 2017** – Le maire de Montréal, M. Denis Coderre et le maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif, M. Réal Ménard, sont heureux d'annoncer le lancement d'importants appels d'offres pour la construction de quatre centres de traitement des matières organiques (CTMO) qui seront en opération en 2020.

Les quatre premiers CTMO seront situés à Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent ainsi que sur le territoire de Montréal-Est. Un cinquième CTMO devrait voir le jour dans l'arrondissement LaSalle d'ici 2024 et fera éventuellement l'objet d'un appel d'offres.

Les infrastructures seront réalisées en deux phases permettant d'accroître progressivement la capacité de traitement en fonction de la croissance des quantités de matières organiques collectées. Au terme de la première phase, ce sont plus de 120 mille de tonnes de déchets organiques qui pourront être transformés chaque année sur le territoire de l'agglomération montréalaise et plus de 160 mille tonnes après 2024.

<b>Infrastructure</b>	<b>Localisation</b>	<b>Capacité de traitement (tonne/an)</b>	<b>Année de mise en service</b>
<b>Centre de compostage</b>	<b>Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</b>	29 000	2020
<b>Centre de biométhanisation</b>	<b>Montréal-Est</b>	60 000	2020
<b>Centre de compostage</b>	<b>Saint-Laurent</b>	50 000	2020
<b>Centre pilote de prétraitement (CPP)</b>	<b>Montréal-Est</b>	25 000	2020
<b>Centre de biométhanisation (Phase 2)</b>	<b>LaSalle</b>	60 000	2024

L'ensemble du projet, phase 1 et phase 2, est évalué à 344 M\$ dont un peu plus du tiers, soit 135,6 M\$, sera financé par les gouvernements provincial et fédéral.

« Montréal est la première ville d'importance au Québec à franchir cette étape dans l'implantation de CTMO. L'édification par la Ville de ses propres installations de traitement des matières organiques s'imbrique dans une vision large qui vise l'atteinte d'une autonomie régionale en matière de gestion des matières organiques. La construction de ces quatre CTMO va permettre à Montréal de compléter une transition écologique qui bénéficiera aux générations futures », Souligne, le maire de Montréal, M. Denis Coderre.

## **Des retombées concrètes**

La réalisation de ces 4 CTMO s'inscrit dans la volonté et les engagements de la Ville de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, grâce notamment au recyclage des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) par la production d'un compost de qualité et d'énergie renouvelable (biométhane).

L'annonce s'inscrit également dans la poursuite des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

« Les centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal produiront une quantité substantielle de compost et de biométhane, tout en permettant de diminuer la quantité de déchets enfouis. Il s'agit d'un réel projet de société qui repose sur la participation des citoyens et dont bénéficiera toute la population », conclue le responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif, M. Réal Ménard.

-30-

Sources :                    Marc-André Gosselin  
                                  Attaché de presse  
                                  Cabinet du maire et du comité exécutif  
                                  514 290-1194

Renseignements :        Natalie Valade  
                                  Relationniste  
                                  Ville de Montréal  
                                  514 872-9702

**Annexe 4 :**  
**Plan de communication de**  
**la *Campagne bien mangé,***  
***bien jeté***

## Bien manger, bien jeter: une offensive publicitaire pour valoriser les résidus alimentaires de façon ludique

28 novembre 2016

**Montréal, le 28 novembre 2016** - La Ville de Montréal lance aujourd'hui une campagne de sensibilisation à la collecte des résidus alimentaires. Sous la forme de pub radio, d'affiches d'abribus (et métro), de publicité dans les quotidiens et d'une capsule vidéo, cet effort de promotion vise à inciter les résidents ciblés à participer massivement et assidument à la cueillette hebdomadaire de résidus alimentaires. « *Bien manger, bien jeter* » sera déployée du 28 novembre 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette nouvelle campagne de sensibilisation à la collecte des résidus alimentaires vise à susciter la motivation des citoyens déjà desservis et ceux à venir, tout en assurant un changement durable de leurs habitudes de tri. Le message se veut simple et vise à illustrer le comportement concret que doivent maintenant adopter les citoyens : disposer des déchets alimentaires correctement, en les jetant dans le bac approprié.

La campagne « *Bien manger, bien jeter* » s'inscrit en continuité aux efforts de sensibilisation déjà initiés par la Ville et ses partenaires durant l'implantation progressive du service de collecte des résidus. Des patrouilles ont également été mises sur pied avec le concours des arrondissements pour sensibiliser les citoyens à l'importance de trier leurs résidus alimentaires.

Pour plus d'information sur la collecte des résidus alimentaires, les citoyens sont invités à visiter le site <http://bienjeter.com>.

### La collecte des résidus alimentaires en bref

La collecte et le compostage des résidus alimentaires est un jalon majeur dans une gestion durable des matières résiduelles. Depuis 2008, des milliers de Montréalais ont accès aux services de collecte des résidus alimentaires. À ce jour, la Ville de Montréal compte plus de 320 000 adresses desservies par cette collecte (bac brun). D'ici fin de 2016, la collecte sera entièrement implantée dans sept arrondissements et en cours d'implantation dans tous les autres arrondissements de la Ville. D'ici 2019, la Ville de Montréal étendra le service de collecte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit de logements et moins, ce qui représente environ 537 000 adresses.



La phase 1 de la campagne (28 nov. 2016 au 1<sup>er</sup> janv. 2017) était essentiellement constituée de messages radio (7 stations, anglais et français), d'affichage dans les abribus et le métro ainsi que d'une capsule vidéo de 15 secondes diffusée sur les réseaux sociaux. Cet effort de sensibilisation visait à :

- Démontrer que les résidus alimentaires ont de la valeur en les présentant comme quelque chose de précieux.
- Mettre en scène le moment où les citoyens ont des déchets alimentaires à jeter.
- Réduire l'effort perçu et la saleté associés à la tâche.

## Offensive médiatique 2017

En avril 2017, la Ville de Montréal entame la 2<sup>e</sup> phase de la campagne Bien manger, bien jeter. Aux côtés du maire de Montréal, M. Denis Coderre, le chef cuisinier M. Martin Picard agira à titre d'ambassadeur afin de rejoindre, informer et conscientiser les Montréalais à l'importance de la bonne gestion des résidus alimentaires. Un événement de presse est prévu pour le 4 avril en présence de MM. Coderre et Picard. Trois capsules vidéo d'une vingtaine de secondes mettant en scène le chef Martin Picard et illustrant le geste simple de jeter les déchets alimentaires dans le bac de comptoir seront par la suite progressivement diffusées sur les réseaux sociaux. La durée de cette campagne sera de 10 semaines (4 avril au 13 juin 2017).

Les dates de dévoilement des capsules sur le compte Facebook de la Ville de Montréal sont les suivantes :

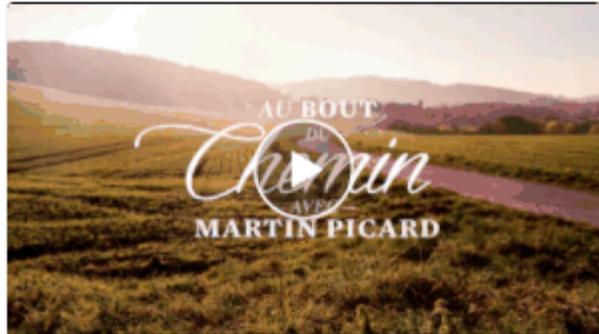
Capsule vidéo 1 - Dévoilement le 4 avril 2017

[https://www.youtube.com/watch?v=\\_s3K0leN5MM](https://www.youtube.com/watch?v=_s3K0leN5MM)



Capsule vidéo 3 - Dévoilement le 18 avril 2017

<https://www.youtube.com/watch?v=d1dS2jgVTpg>



Capsule vidéo 2 - Dévoilement le 11 avril 2017

<https://www.youtube.com/watch?v=wrj0wydmeMQ>



**Annexe 5 :**  
**Illustration et description**  
**des niveaux de service aux**  
**intersections**

# ILLUSTRATION ET DESCRIPTION DES NIVEAUX DE SERVICE AUX INTERSECTIONS SANS FEUX

Le niveau de service pour une intersection sans feux de signalisation est exprimé différemment de celui d'une intersection à feux. Le niveau de service est exprimé en termes de délai. Le délai est une mesure agrégée de l'inconfort, de la frustration des conducteurs et donne un indice de la consommation d'essence et des pertes de temps liées aux déplacements automobiles. Les niveaux de service sont exprimés en termes de pertes de temps associées aux arrêts que subit un véhicule durant une période d'observation de 15 minutes.

NIVEAU DE SERVICE	DESCRIPTION	ILLUSTRATION
<b>A</b>	Délai très court, moins de 10 secondes par véhicule. Ces conditions sont extrêmement favorables et la plupart des véhicules n'effectue qu'un seul arrêt. Aucun retard.	
<b>B</b>	Retard moyen entre 10 et 15 secondes par véhicule. La circulation reste fluide. Plus de véhicules arrêtent qu'au niveau A, ce qui engendre un retard moyen légèrement plus élevé.	
<b>C</b>	Le retard moyen se situe entre 15 et 25 secondes par véhicules. Cette augmentation du retard peut résulter d'un débit de circulation plus élevé qu'aux niveaux de service précédents. Le nombre de véhicules présent est significatif.	
<b>D</b>	Retard moyen entre 25 à 35 secondes par véhicule. La congestion se fait sentir. Le retard moyen plus long peut être le résultat d'un rapport débit/capacité élevé.	
<b>E</b>	Le retard moyen se situe entre 35 et 50 secondes par véhicule, ce qui est considéré comme la limite acceptable de retard. Ce retard élevé est le résultat d'un rapport débit/capacité très élevé. La congestion est forte.	
<b>F</b>	Le retard moyen par véhicule dépasse 50 secondes. Cette condition est considérée inacceptable par la majorité des conducteurs. Il y a saturation, le flot de véhicules qui arrive excède la capacité du carrefour.	

# ILLUSTRATION ET DESCRIPTION DES NIVEAUX DE SERVICE AUX INTERSECTIONS AVEC FEUX

Le niveau de service est exprimé en terme de délai. Le délai est une mesure agrégée de l'inconfort, de la frustration des conducteurs et donne un indice de la consommation d'essence et des pertes de temps reliées aux déplacements automobiles. Les niveaux de service sont exprimés en terme de pertes de temps associées aux arrêts que subit un véhicule durant une période d'observation de 15 minutes.

NIVEAU DE SERVICE	DESCRIPTION	ILLUSTRATION
A	Délai très court, moins de 10 secondes par véhicule. Ces conditions sont extrêmement favorables et la plupart des véhicules arrivent durant la phase verte. Des cycles de feux courts contribuent à cet état. La plupart des véhicules n'arrêtent pas.	
B	Retard moyen entre 10 et 20 secondes par véhicule. La circulation reste fluide et les cycles de feux courts contribuent à cet état. Plus de véhicules arrêtent qu'au niveau A, ce qui engendre un retard moyen légèrement plus élevé.	
C	Le retard moyen se situe entre 20 et 35 secondes par véhicules. Cette augmentation du retard peut résulter d'un débit de circulation plus élevé qu'aux niveaux de service précédents ou de cycles de feux plus longs. Le nombre de véhicules qui arrêtent est significatif même si plusieurs arrivent à passer l'intersection sans arrêter.	
D	Retard moyen entre 35 à 55 secondes par véhicule. La congestion se fait sentir. Le retard moyen plus long peut être le résultat d'un rapport débit/capacité élevé et/ou de cycles de feux longs. Plusieurs véhicules arrêtent, et la proportion de véhicules qui passent sans arrêter diminue rapidement. Plusieurs cycles n'arrivent pas à écouler leurs files d'attente.	
E	Le retard moyen se situe entre 55 et 80 secondes par véhicule, ce qui est considéré comme la limite acceptable de retard. Ce retard élevé est le résultat d'un rapport débit/capacité très élevé et/ou de longues durées de cycles de feux. La congestion est forte. Plusieurs cycles n'arrivent pas à écouler leurs files d'attente	
F	Le retard moyen par véhicule dépasse 80 secondes. Cette condition est considérée inacceptable par la majorité des conducteurs. Il y a saturation, le flot de véhicules qui arrive excède la capacité du carrefour. La majorité des cycles sont déficitaires. Un cycle trop long et/ou une géométrie inadéquate du carrefour peuvent en être la cause.	